

BGer 9C_9/2016 vom 24. März 2016

Bundesgericht, 2016-03-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_9_2016

FR: TF 9C_9/2016 du 24 mars 2016

IT: TF 9C_9/2016 del 24 marzo 2016

Erwägungen

E. 1

La cause est radiée du rôle par suite de retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais judiciaires.

E. 3

La présente ordonnance est communiquée aux parties, à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre des assurances sociales, et à l'Office fédéral des assurances sociales.

Lucerne, le 24 mars 2016

Au nom de la IIe Cour de droit social

du Tribunal fédéral suisse

La Juge unique : Moser-Szeless

Le Greffier : Cretton

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.